

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

DISTRIBUTION DE COMPRIMES D'IODURE DE POTASSIUM AUX ELEVES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES D'ILLE-ET-VILAINE

Ce dispositif, qui a été mis en place dès 1998, **prépare aux éventuelles situations d'urgence** en prévoyant des actions de nature à limiter les conséquences d'une émission de substances radioactives. Les comprimés seront distribués uniquement et immédiatement à la demande du représentant de l'État : le Préfet. Les personnes ayant une allergie connue à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde doivent dès à présent prendre conseil auprès de leur médecin, sans attendre qu'une alerte soit donnée par les autorités.

Je soussigné(e M
Responsable légal de l'enfant :
Niveau de classe :
AUTORISE / N'AUTORISE PAS (1
Le chef d'établissement ou son représentant de l' école /collège/ lycée (1
Monsieur Teddy TORDOIR
à donner des comprimés d'iodure de potassium à notre fils / fille de l'établissement, à la suite du déclenchement du dispositif « ORSEC-IODE » par la Préfète d'Ille-et-Vilaine.
Cette attestation sera conservée par l'établissement dans le dossier de mon enfant et renouvelée chaque année.
Fait à Le Le
Signature
/1 rayor la montion inutile